

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de BARDIAUX Floriane, CHANEZ Éric, FOURATI Laurianne, PEHU Renaud et VITSE Roselyne. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Fiscalité directe locale : vote des taux de l'année 2016

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les taux de fiscalité directe locale pour 2016 et de les maintenir aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 15.42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11.71 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9.95%

Afin de préparer le vote du prochain budget communal, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état provisoire de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2015.

II/ Urbanisme : passage du POS en PLU

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres et après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le cabinet de l'agence d'urbanisme de développement et prospective de la région de Reims pour transformer le POS de la commune en PLU. Le montant est de 23 850€.

III/ Commission des bâtiments

Une demande de location de l'Espace culturel a été faite par l'association Enfance du Monde de Reims pour organiser un loto à but caritatif. Le Conseil Municipal accepte à titre exceptionnel la demande et décide de fixer le tarif de la location à 700€.

Une demande d'autorisation de manifestation automobile sur la commune et de location de l'Espace culturel a été déposée en Mairie par la SARL OG EVENEMENT. Le conseil Municipal est favorable à la location et à l'organisation de la manifestation sous réserve de son acceptation par les services préfectoraux.

Des devis sont en attente pour la réfection de la toiture de la Maison des Associations ainsi que pour l'entretien des extincteurs dans les bâtiments communaux.

IV/ Commission communication

Deux devis ont été proposés pour la signalétique de la Maison des Associations. Le montant du devis de la société MAJUSCULE de 538€ HT n'a pas été retenu par les membres du Conseil.

Le devis de la SARL OG EVENEMENT, mieux disant, a été accepté par les membres du Conseil pour un montant de 494€ HT.

Une présentation sera faite lors de la prochaine réunion de conseil municipal en vue de l'acquisition ou de la location d'un panneau d'information.

V/ Finances : décision modificative/Budget Primitif 2015

Le maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une décision modificative pour le paiement d'emprunts sur l'exercice 2015. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser la décision modificative suivante :

| | |
|---|-----------|
| 2313 - Constructions | - 13 660€ |
| 1641 - Autres immobilisations corporelles | + 13 660€ |

VI/ Redevance d'occupation provisoire du domaine public par GRDF

Le maire expose au Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015. Le maire donne connaissance au conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au conseil :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35€/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

VII /Questions diverses

Une formation aux gestes de premiers secours par des professionnels de santé sera organisée le 21 mai 2016 à l'espace culture I de la commune.

L'année 2016 étant le 10ème anniversaire de l'obtention de la 4^{ème} fleur, une réflexion sera menée pour l'organisation de manifestations avec les bénévoles du fleurissement.

Une rencontre sera organisée avec les services de Reims Métropole qui proposent une animation sur les jardins responsables.

Une nouvelle lettre d'information aux habitants sera rédigée par la commission information et distribuée en avril ou mai.